



Le Bulletin de Saint-Paul

Janvier 2023 - n° 72

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : accueil@mairie-stpaul87
infos@mairie-stpaul87

Site internet : <http://www.saintpaulenlimousin.fr>

Facebook : *Mairie Saint-Paul, en Limousin*
([facebook.com](https://www.facebook.com))

Application CityAll : Télécharger l'application CityAll - le citoyen connecté par Lumiplan

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h / Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT

Adjoints : Paul BARGET, Nicole BERGER,
Louis CAUCHY, Claudie DEHAYS

Madame la Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseillers Départementaux :

Jean-Louis NOUHAUD et **Annick MORIZIO**
reçoivent sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : Stéphane DELAUTRETTE
stephane.delautrette@assemblee-nationale.fr
05 55 08 14 15

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h à 11h30 - Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard :

15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.

Tél. 05 55 56 02 76

Permanence à la mairie de Saint-Paul :

Le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Petite Enfance : Animatrice : Carolina POUPON

Permanence à la mairie : les mardis de 15h à 19h.

Tél. : 05 55 09 62 44 ou 06 79 14 59 35

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD

Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu les lundis ou mardis.
C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnoblaf.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul
Tél. : 05 55 00 46 64

Lundi	9h-11h45
Mardi	Fermé
Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h15
Samedi	9h-11h45 et 14h-17h15

SYDED : **Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers**

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
ZA du Prouet - 59, rue de la Filature - 87350 Panazol
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

SIAEP (Syndicat de l'eau potable)

Mairie de La Geneytouse : Tél. : 05 55 09 70 12

Délégué(e) (service de l'eau) : MIANE ET VINATIER

ZA de la Forêt 87400 La Geneytouse - Tél. : 05 55 09 37 96
Numéro d'urgence : 05 55 86 08 61

Autres services communautaires

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnoblaf.fr

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif
Tél. : 05 19 09 00 16 - Mail : spac@ccnoblaf.fr

Espace Aqua'Noblaf :

Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-noblaf@ccnoblaf.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul

Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnoblaf.fr

Office de Tourisme :

Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnoblaf.fr
Site internet : www.tourisme-noblaf.fr

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél. : 05 55 09 24 61 - bibliotheque@mairie-stpaul87

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRES D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél. : 05 55 00 60 11

Saint-Germain-les-Belles : samedi de 14h à 18h
Tél. : 05 55 71 80 07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél. : 05 55 00 50 03

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél. : 05 55 00 67 64

CIS Saint-Léonard-de-Noblaf : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU - Tél. : 05 55 56 22 44

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Édito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8

Travaux

p. 9 à 11

Infos

p. 12

SYDED

p. 13

La Vie de la Commune

p. 14 à 17

Associations

p. 18 à 23

Agenda 1^{er} semestre 2023

p. 24

Fête de la Fraternité

p. 24

État Civil

p. 25

Histoire

p. 26 à 27

Le Bulletin
de Saint-Paul

Janvier 2023 - n° 72

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Malgré des événements nationaux et internationaux peu encourageants, et pas vraiment porteurs d'espoir, entre la guerre qui gronde à l'Est et l'urgence climatique qui frappe à la porte, l'équipe municipale reste mobilisée, avec pour ambition d'accompagner au mieux l'évolution de notre commune.

La commune doit faire face, comme les ménages, à la crise de l'énergie et à la flambée des prix. Cela a bien évidemment des répercussions sur notre budget, qui a dû également absorber la revalorisation bien justifiée du point d'indice des agents de la fonction publique. Cette hausse des coûts a pu être atténuée par les mesures de sobriété prises déjà depuis plusieurs années, dont notamment l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Nous avons au cours de ce dernier semestre poursuivi dans cette voie : élargissement de la plage horaire d'extinction, poursuite des travaux d'isolation dans les bâtiments communaux... Les normes évoluant sans cesse, nous avons également dû réaliser des travaux de mise aux normes – électriques, de sécurité... Travaux qui ne sont pas très visibles, mais obligatoires et nécessaires à l'entretien de notre patrimoine. Vous retrouverez tous ces travaux au fil des pages de ce bulletin.

Pour le plus grand bonheur des pêcheurs, nous avons, en collaboration avec la Fédération de pêche qui le gère, fait modifier le statut du plan d'eau. Ceci afin que les pêcheurs puissent profiter toute l'année de cet aménagement, créé en 1975 par la commune et toujours sa propriété, et non plus quelques mois par an comme c'était le cas depuis des années.

Le Relais Petite Enfance a depuis septembre une nouvelle animatrice, les assistantes maternelles ont retrouvé avec plaisir les temps d'accueil collectif. Elle accueille aussi les parents et futurs parents le mardi après-midi.

Ce second semestre a vu repartir une activité associative presque normale : théâtre, concours de belote, ateliers, fête de Noël... même si le public tarde encore à revenir aussi nombreux, on sent une envie de se retrouver pour partager de bons moments. Merci aux bénévoles qui font vivre ces associations et dont le dynamisme et l'engagement n'ont pas été entamés.

Nous avons fait le choix de maintenir nos salles ouvertes, aux activités comme aux locations extérieures, et ce, malgré la hausse des coûts de fonctionnement (chauffage et électricité). Il est fait appel au civisme de chacun pour comprendre et gérer au mieux l'occupation des locaux (réguler le chauffage, fermer les portes et les fenêtres, ne pas laisser la lumière allumée...).

Cela engage notre avenir, le monde que nous souhaitons pour nos enfants. L'avenir, c'est aussi l'élection du premier conseil municipal des enfants, avec l'espoir d'initier les enfants à la vie communale et leur donner ainsi à leur tour l'envie et la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens.

Pour la première fois de ce mandat, si les épidémies nous laissent tranquilles, nous pourrions organiser une cérémonie de vœux « normale », à laquelle vous êtes tous conviés, afin de lever ensemble notre verre à cette nouvelle année. Ce sera l'occasion de vous présenter les projets qui jalonnent l'année 2023 et les années à venir : poursuite du PLU, aménagement du bourg et des espaces publics, pour vous et avec vous, et avec toujours les mêmes exigences paysagères et environnementales.

En attendant de vous retrouver le 28 janvier, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une belle année 2023, pleine de grands et petits bonheurs au quotidien et dans ce que vous entreprendrez.

Bonne année à chacune et chacun d'entre vous .

Josiane Rouchut



Aurélie TARTAUD

Une écrivaine à Saint-Paul

On se demande parfois ce qui pousse quelqu'un à coucher des mots par écrit... il y a probablement autant de raisons que de d'écrivaines.



Le carnet « fourre-tout » en randonnée à Madère

« Je crois que j'ai toujours eu ça en moi. En fait, autant que je me souviens, je pense que j'ai toujours écrit » nous confie Aurélie. « J'écris chez moi, sur un ordinateur, mais potentiellement n'importe où : j'ai mon petit carnet fourre-tout où je peux noter des impressions ou des choses pour ne pas oublier. Mais ça ne m'angoisse pas si je n'écris rien pendant quelque temps. »

Et puis un jour on franchit le pas et on publie.

« Lorsque j'ai écrit *Méandres*, c'était une évidence, il fallait qu'il soit comme ça. C'était mon véritable premier roman. »

On comprend rapidement que cela fait partie de sa vie, comme la famille ou le travail.

Mais publier un livre exige certains sacrifices :

« D'une part il faut trouver un éditeur, et ensuite il faut se faire connaître ; ce sont deux cheminements différents. Il faut se vendre et rencontrer son public, il y a forcément des contraintes. »

On ne vous jette pas des cailloux... ?

« J'ai eu de bons retours, mais il y a des déplacements pour des salons, des dédicaces en librairie, un coût financier aussi, et pas mal de temps loin de la maison. J'ai fait par exemple le salon du livre de Villefavard, puisque je suis originaire de Bellac... »

Oui, bon, on ne peut pas avoir que des qualités.

« Mais j'habite Saint-Paul depuis 2014 ! »

Il suffisait de faire un effort.

« À Séoul, je suis allée dans une bibliothèque, un endroit impressionnant et presque féérique, cela faisait penser à la scène dans le dessin animé, *La Belle et la Bête*, de Disney, où Belle découvre la bibliothèque du château. »



Dans une bibliothèque à Séoul en 2018.

C'est là qu'on se dit, qu'effectivement, l'imagination peut prendre un peu de place dans une maison, et qu'il faut bien un cahier fourre-tout pour l'héberger.

Bon, d'abord, comment on écrit un bouquin ? Un personnage, une histoire ? L'œuf ou la poule ?

« Il faut avoir quelque chose à dire, et en même temps les entraîner dans mon univers, avec une construction, un début et une fin. On jette des idées, ou des choses qui interpellent, pour un personnage secondaire par exemple. Je note tout dans le carnet fourre-tout, et je le ressors... Je pars souvent d'un embryon d'idée et je développe autour, en explorant les différentes ramifications. »

Et quand est-ce qu'on sait qu'il est à terme ?

« Pour finaliser il faut faire le tri. J'y reviens souvent, je modifie, jusqu'au moment où je n'y touche plus du tout. »

Il n'y a donc plus qu'à le lire...

« Mon mari est mon premier lecteur mais surtout mon premier soutien. »

Ça, le mariage, c'est pour le meilleur comme pour le pire. « D'ailleurs, je ne sais pas comment je le prendrais s'il n'aimait pas... »

Oups...

« Puis il y a également ma sœur et ma mère. »

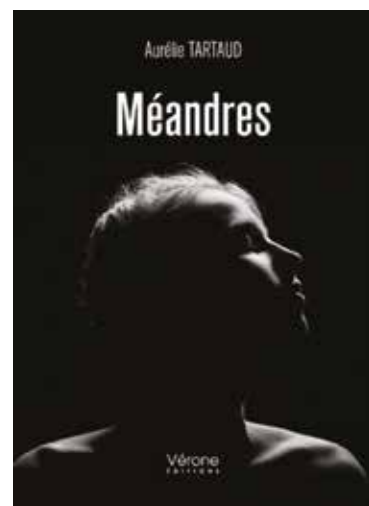
Alors le prochain livre, c'est pour quand ? puisque *Méandres* est sorti en 2019.

« Bientôt. J'en ai deux qui sont prêts, dont un qui véritablement achevé et que je ne touche plus. D'autres sont à l'état de synopsis »

Mais...? Pas la bonne période ?

« Après la publication, il faut pouvoir se faire connaître des lecteurs, les rencontrer... C'est difficile quand on a de jeunes enfants. Et le contexte covid a compliqué les choses. Là, la réalité a dépassé la fiction. »

Le monde va mal et celui d'Émilie s'effondre. Il semble qu'on a lu ça quelque part... Mais on ne fera pas de commentaires sur l'actualité, sinon c'est à nous qu'on va jeter des cailloux !



Méandres. Éditions Vêrone. 2019.

Méandres est disponible en librairie et à la bibliothèque de Saint-Paul.

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

COMPTE RENDU DU 29 SEPTEMBRE 2022

AVENANT A LA CONVENTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'avenant proroge la convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, repousse à septembre 2025 l'obligation d'avoir un accompagnateur dans tous les bus de transport scolaire, et précise les modalités de financement de ces accompagnateurs, quand ils sont mis en place par les communes.

Le report a été possible grâce notamment à la mobilisation de l'association des maires ruraux.

⇒ Vote : 15 voix pour

ATEC : DÉSENGAGEMENT DU VOLET INFORMATIQUE

Après étude des devis et des prestations proposées, le bureau municipal a retenu la société CERIG, implantée à Pierre-Buffière comme prestataire informatique pour les logiciels paie, comptabilité, facturation, état-civil, élections. Il convient donc d'acter le retrait du volet informatique de l'Agence Technique du Département.

⇒ Vote : 15 voix pour

PERSONNEL COMMUNAL – SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

Avec la réorganisation des services à l'école, suite à la mission de conseil en organisation confiée au centre de Gestion de la Haute-Vienne, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

- ✦ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 31 heures hebdomadaires au service de l'école.
- ✦ Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service de l'école.
- ✦ Création d'un poste d'animateur territorial à temps non complet à raison de 28,5 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C.
- ✦ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires, au service de l'école suite à un départ à la retraite.

⇒ Vote : 15 voix pour

REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT

La loi de finances 2022 prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement ont l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à leur intercommunalité. Les membres du bureau communautaire ont opté pour un taux de reversement minimum, à hauteur de 1%.

⇒ Vote : 15 voix pour

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Révision des crédits relatifs aux indemnités des élus due à l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et ouverture de crédits pour le reversement de la taxe d'aménagement pour l'année 2022.

ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT INITIAL	DM	NOUVEAU MONTANT
DF - 6531	Indemnités Maire et Adjoints	60 980,00 €	680,00 €	61 660,00 €
DF - 6533	Cotisations retraite Maire et Adjoints	2 562,00 €	63,00 €	2 625,00 €
DF - 6534	Cotisations sécurité sociale	6 668,00 €	92,00 €	6 760,00 €
DF - 022	Dépenses imprévues	26 152,00 €	835,00 €	25 317,00 €
RI - 10226	Taxe d'Aménagement	4 752,00 €	200,00 €	4 952,00 €
DI - 10226	Reversement de la taxe d'aménagement	0,00 €	200,00 €	200,00 €

⇒ Vote : 15 voix pour

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

La généralisation de la nomenclature M57 pour toutes les catégories de collectivités territoriales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Elle se substituera à la nomenclature M14 qui est actuellement utilisée.

Madame la Maire, après avis conforme du comptable public, demande aux membres du conseil municipal d'approuver le passage de la commune de Saint-Paul à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

- ✦ **Samedi 1^{er} octobre 2022 : Le Jour de la Nuit** : concert de l'harmonie municipale de Limoges et observation des étoiles sur le stade de l'école avec l'association ADAES.
- ✦ **11 octobre 2022** : élection du conseil municipal des enfants.
- ✦ **Après-midi tisane** : une nouvelle formule avec animation va se mettre en place. Il serait également judicieux de changer le nom : « Jeux et Papotage » est retenu.
- ✦ **Voirie à Beaumont** : réfection de la chaussée suite aux travaux d'adduction d'eau et d'enfouissement des lignes électriques. Coût des travaux partagés entre le syndicat des Allois, le SEHV et la commune pour environ 800 € pour chacune des parties.
- ✦ **Eclairage public** : une réflexion va s'engager avec le Syndicat d'Energies de la Haute-Vienne pour une révision des horaires d'extinction de l'éclairage public.

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

COMPTE RENDU DU 10 OCTOBRE 2022

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La commission, dans son rapport du 20 septembre 2022, a validé trois évolutions des charges transférées par les communes : l'intégration de voies communales dans le tableau de classement des voies d'intérêt communautaire pour les communes de Champnétery et Saint-Martin-Terressus, l'intégration de 17 km de chemins de randonnée inscrits au PDIPR pour la commune de Champnétery et une hausse de la cotisation de 1 € par habitant pour l'adhésion au PETER Monts et Barrages. Seule l'augmentation de la cotisation versée au PETER Monts et Barrages a un impact financier sur le budget communal : 1 250 € seront à déduire de la compensation versée par la communauté de communes de Noblat.

⇒ Vote : 15 voix pour

DEMANDE DE SUBVENTIONS CTD et DETR

Deux nouvelles demandes sont déposées auprès du Conseil Départemental au titre de la programmation 2023 :

✦ **Grosses Réparations sur Voies Communales** : la voie communale « Lavaud – Le Népoulaud ». Coût : 121 583 € H.T. La commune se réserve la possibilité, d'ici le début d'année 2023 de demander un report des crédits sur une autre voie communale.

✦ **Alarme incendie de l'école** : la commission de sécurité a pointé la nécessité de mettre en conformité l'alarme de sécurité incendie de l'école, mise en conformité liée à la liaison entre les différents bâtiments du groupe scolaire. Coût : 7 012 € H.T.

Une demande de subvention de l'Etat est également déposée pour ce dossier, au titre de la DETR 2023.

⇒ Vote : 15 voix pour

Madame la Maire précise que seules seront déposées ces deux demandes pour le début de l'année 2023 en raison du projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Pierre-Buffière sur le site de Chabanas. C'est la commune de Pierre-Buffière qui porte le projet, pour un coût d'environ 2 500 000 €, mais il est demandé aux communes qui sont couvertes par ce centre de secours de participer au financement du bâtiment, comme cela a été acté pour l'agrandissement de la caserne de Saint-Léonard. Le montage financier n'est pas encore arrêté, mais il risque impacter fortement notre budget.

PLATEFORME DE FORMATION DÉDIÉE AUX ÉLUS

La société TREMPIN, plateforme de formation dédiée aux élus, a signé une convention de partenariat avec l'Association des Maires Ruraux. Elle propose des formations en vidéos sur des fondamentaux de la gestion locale, via une plateforme dédiée. Tous les membres du

conseil municipal ont un accès illimité à ces formations pour la durée de la convention.

Coût : 800 € TTC annuel.

⇒ Vote : 15 voix pour

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune procède, depuis le 1er janvier 2018, à une extinction partielle de l'éclairage public entre 23h30 et 5h30 sur tout le territoire communal. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Le bilan de cette action fait ressortir que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Au vu du contexte économique actuel, il est proposé d'étendre les horaires d'extinction de l'éclairage public, à savoir de 22h30 à 6h dans le bourg et de 21h et 6h en campagne.

⇒ Vote : 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

✦ **12 octobre 2022** : formation des cuisiniers et cuisinières des cantines du territoire sur les recettes et menus végétariens dans les locaux de la cantine de Saint-Paul, animée par le collectif Les Pieds dans le plat.

✦ **14 octobre 2022** : réunion avec l'ATEC et le CAUE pour le projet de réaménagement de l'avenue de Limoges

✦ **17 octobre 2022** : réunion départementale avec l'inspectrice d'académie.

✦ Manifestations :

- Exposition des 20 ans du Patch'Paulois, du 14 au 17 Octobre à la salle des fêtes de l'Anguienne.
- 2^{ème} édition de **Graines au Vent** du 21 au 23 octobre à la salle des fêtes de l'Anguienne. Nombreuses animations sur les 3 jours et formation compostage sur inscription avec le SYDED dimanche 23 octobre.

COMPTE RENDU DU 5 DÉCEMBRE 2022

MODIFICATION DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT

L'obligation de reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes a été supprimée par la loi du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022. Les communes qui le souhaitent peuvent prendre une nouvelle délibération dans les 2 mois qui suivent la promulgation de la loi. Décision de modifier la délibération n° 2022-29 du 29 septembre 2022, et de ne pas reverser une partie de la taxe d'aménagement à la communauté de communes.

⇒ Vote : 14 voix pour (1 absent)

Les séances du conseil municipal du 2^{ème} semestre

RÉVISION DU PLU - AVENANT KARTHEO

L'avenant supprime la retenue de garantie de 5% prévue initialement dans le Cahier des Clauses Particulières et autorise le bureau d'études à présenter des factures trimestrielles.

⇒ Vote : 14 voix pour

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Virement de crédits nécessaire pour le paiement d'une concession au cimetière rétrocédée à la commune.

ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT INITIAL	DM	NOUVEAU MONTANT
DF - 678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	320,00 €	320,00 €
DF - 022	Dépenses imprévues	25 317,00 €	-320,00 €	24 997,00 €

⇒ Vote : 14 voix pour

BUDGET COMMUNAL – AUTORISATIONS DÉPENSES INVESTISSEMENT

Selon les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les dépenses à retenir sont de **76 650 €**.

⇒ Vote : 14 voix pour

TARIFS COMMUNAUX

Une révision des tarifs communaux est nécessaire pour absorber une partie de l'augmentation des coûts de l'énergie. Les tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

CANTINE	2023	GARDERIE	2023
Forfait	37,00 €	Forfait mensuel 1 enfant	34,70 €
Adulte et occasionnel	5,95 €	à partir du 2 ^{ème} enfant	17,35 €
		½ journée	1,78 €
		1 journée	3,48 €

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'ANGUIENNE	Habitant de la commune		Hors commune	
	Week-end	Journée	Week-end	Journée
Grande salle + cuisine + petite salle	310 €	200 €	650 €	450 €
+ forfait chauffage	120 €	60 €	120 €	60 €
Grande salle + cuisine	240 €	150 €	500 €	330 €
+ forfait chauffage	80 €	40 €	80 €	40 €
Location de vaisselle	125 €		250 €	
Location des coupes à champagne	30 €		60 €	

Associations de la commune : 1 gratuité par an

A noter que seuls les tarifs pour les locations hors commune et le forfait chauffage subissent une augmentation.

⇒ Vote : 14 voix pour

FINANCEMENT DU CENTRE DE SECOURS DE PIERRE-BUFFIÈRE

Le projet de construction d'un nouveau centre de secours à Pierre-Buffière est porté par la commune de Pierre-Buffière, avec la participation financière des communes du secteur d'intervention de la caserne. Le coût estimé est de 1 993 808 € HT au 28 novembre 2022. Une clé de répartition des participations a été établie. La participation de la commune de Saint-Paul s'élèverait à ce jour entre 88 797 € et 89 023 €.

Les membres du conseil municipal acceptent de participer financièrement à la construction de la caserne des pompiers à hauteur de 89 023 € maximum et demandent l'établissement d'une convention qui définira exactement les termes et les modalités de versement de la subvention communale et le bilan de l'opération.

⇒ Vote : 14 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Territoire Zéro Chômeur Longue Durée** : Assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi le lundi 12 décembre, et recrutement d'un(e) directeur(ice).

↳ **Le programme de curage des fossés est terminé.**

↳ **Le conseil municipal des enfants est installé.**

↳ **Imposition forfaitaire des Entreprises de Réseaux** : en 2023, les communes percevront 20% de l'IFER. Ce versement sera pris sur la part départementale.

↳ **Dates à retenir** : mercredi 7 décembre : après-midi jeux et papotages, vendredi 9 décembre : apéritif dînatoire élus/agents communaux, mercredi 14 décembre à 14h30 : inauguration du défibrillateur de la salle des fêtes avec la Caisse Locale du Crédit Agricole, vendredi 16 décembre : soirée de Noël des enfants, organisée par la Marelle.

↳ Si le contexte sanitaire le permet, il y aura une cérémonie des vœux le samedi 28 janvier 2023 et le repas des aînés le dimanche 29 janvier 2023.



Conseil municipal des enfants



Le conseil municipal des enfants a été élu mi-octobre.

Tous les enfants à partir du CE1 ont voté. Le collège électoral était constitué par tous les enfants à partir du CE1. Pour être candidat, il fallait habiter Saint-Paul et être scolarisé en CM1 et CM2.

La parité était souhaitée mais n'a pas pu être respectée par manque de candidature masculine ; ainsi six filles et deux garçons ont été élus pour deux ans.

L'installation du conseil a eu lieu le 23 novembre en présence de Madame la Maire, des adjoints et des conseillers municipaux.

Le CME a pour objectif d'initier les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie en leur permettant de participer à la vie de la commune. Ils apprennent à travailler dans le respect et l'écoute des autres et à débattre des idées. Cela leur permet également de s'exprimer et de défendre leur point de vue dans le but de construire un projet commun.

Chaque jeune conseiller a reçu une écharpe tricolore ainsi qu'un guide pour mieux comprendre le rôle et le fonctionnement d'une commune.

Plusieurs idées ont déjà émergé lors de cette première séance.

Félicitations à tous pour leur implication.

Nouvelle journée du réseau cantine

Le restaurant scolaire de Saint-Paul a accueilli le 12 octobre une nouvelle journée de rencontre des cantiniers et cantinières organisée par le PÉTR du Pays Monts et Barrages. Elle a été animée par Pierre Blanchard, cuisinier du restaurant scolaire de Feytiat et formateur pour le **Collectif les Pieds dans le Plat**.

Cette journée, centrée sur l'élaboration des **recettes et menus végétariens**, était complémentaire aux autres rencontres déjà organisées par le territoire depuis 2018, dans le cadre de son programme d'accompagnement, pratique et théorique, autour de la gestion de budget pour l'introduction des produits issus de circuits courts et de l'élaboration des menus.



Cette journée a permis de découvrir des aliments parfois peu utilisés en restauration collective, et pourtant intéressants aux niveaux nutritionnel et économique, et disponibles sur nos territoires (sources de protéines végétales notamment). Les participants ont mis en application une douzaine de nouvelles recettes, de l'entrée au dessert, toutes végétariennes. Ce temps de travail leur a aussi permis, à partir des pratiques culinaires de chacun, d'échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions imaginées.



Facebook commune

Afin de suivre l'actualité de votre commune, vous pouvez nous retrouver sur la page Facebook de Mairie Saint-Paul, en Limousin (facebook.com)

Voirie



Comme annoncé dans le bulletin de cet été, le curage de fossés et le dérasement d'accotements, qui permettent l'évacuation des eaux superficielles et le drainage de la structure des routes, ont été réalisés dans le courant du mois de novembre.

Ces travaux génèrent une grande quantité de terre, évacuée principalement par camions. L'entreprise rencontre parfois des difficultés pour trouver des zones de dépôt ou de décharge proches des secteurs où elle intervient. Aussi, si vous souhaitez remblayer votre terrain, l'aplanir... vous pouvez prendre contact avec la mairie qui laissera vos coordonnées à l'entreprise lors de prochains travaux.

Les travaux de P.A.T.A. (Point A Temps Automatique) également prévus n'ont malheureusement pas pu être réalisés en raison du planning chargé de l'entreprise et de son arrivée sur la commune trop tardive dans la saison. Ces travaux seront donc réalisés dès que la météo le permettra, au printemps prochain. Ces travaux sont financés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental.

La Communauté de Noblat est intervenue sur la route de La Geneytouse, dans sa partie comprise entre le pont de Cornebœuf et le village des Verges. Ces travaux ont permis de réparer la section la plus endommagée de cette voie transférée à la Communauté de Communes. Le reste de la section est à l'étude pour continuer la réfection de cette voie.

Travaux à l'école

Classes maternelle

Des travaux de remise à neuf des peintures avaient été réalisés cet été dans le bâtiment le plus ancien de l'école, celui qui accueille les classes maternelles. La commune a mis à profit les vacances de Toussaint pour peaufiner la rénovation de ces classes par l'installation de nouveaux rideaux. Il a été également procédé au remplacement des deux portes d'accès à la classe des GS et de son couloir par des portes alu, dans la même gamme que les autres portes de ce bâtiment qui donnent sur la cour.



Mise aux normes de l'alarme incendie.

La commission de sécurité ayant pointé un dysfonctionnement de l'alarme incendie lié à la structuration de l'école sur 3 bâtiments distincts, des travaux de mise aux normes ont dû être effectués. Dans l'attente des travaux, un protocole transitoire d'alerte avait été élaboré et validé par les services de la DSDEN et du SDIS. Suite aux travaux, la commission de sécurité a donné un avis favorable, et un nouvel exercice incendie a permis de tester le bon fonctionnement du système.

Ces travaux sont financés à hauteur de 20% par le Conseil Départemental.

Travaux à la salle des fêtes



Vestiaire

Le vestiaire de la salle des fêtes a bénéficié d'un bon rafraîchissement: la toile murale a été enlevée et les murs ont été repeints en blanc, apportant plus de lumière. Le vestiaire s'est ainsi refait une beauté pour accueillir les manifestations qui sont bien réparties au cours du second semestre. Ces travaux ont été réalisés en régie.

Éclairage

Des travaux de modification ont eu lieu dans le local sous la salle des associations: mise aux normes de l'éclairage et passage en LED.

L'éclairage extérieur de la salle des fêtes a également été remplacé.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CEPP de Saint-Paul.

Enseigne de l'agence Postale Communale



Suite aux travaux d'isolation, une nouvelle enseigne de l'Agence Postale Communale a été installée, ainsi qu'une nouvelle plaquette pour l'affichage des horaires d'ouverture.

Installation d'un deuxième défibrillateur



Après l'installation d'un défibrillateur dans la salle des fêtes, un deuxième dispositif a été installé en extérieur, rue du 11 novembre, sur le mur entre la boucherie et le salon d'esthétique. Situé en plein cœur de bourg, il pourra répondre à toutes les urgences.

Travaux à la mairie

Salle du conseil

Touche finale pour les travaux dans la salle du conseil municipal : après le doublage des murs et la peinture, des rideaux ont été posés, apportant à la fois une note esthétique et du confort, été comme hiver.



Étang

Le passage du plan d'eau de 1^{ère} à 2^{ème} catégorie était souhaité depuis plusieurs années par la commune, il a été mis en œuvre par la Fédération de la Haute-Vienne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, sous la Présidence de Jean-Christophe Boireau. Il est donc possible de pêcher désormais toute l'année, pour le plus grand bonheur des pêcheurs !



Il a été nécessaire de poser des grilles en amont et en aval du plan d'eau. Elles ont été financées par la Mairie et la Fédération, et leur installation a été assurée par les services techniques de la Mairie, ceux de la Fédération et

la participation active de l'AAPPMA de la commune.

La réception des travaux s'est faite en présence de Mme Josiane Rouchut et d'élus municipaux, du président Jean-

Travaux divers

Les bureaux des secrétaires et des adjoints ont été réaménagés, les toilettes ont été rénovées – peinture, nouveau revêtement de sol et nouveau mobilier. Ces travaux, effectués en régie, apportent un meilleur confort de travail aux agents.

Mise aux normes électriques

La mise aux normes de l'installation électrique de la mairie a nécessité d'importants travaux, réalisés cet automne. Cela a aussi été l'occasion de changer les luminaires, dans le double objectif de générer des économies et d'apporter plus de confort aux utilisateurs. Travaux financés à hauteur de 20% par le Conseil Départemental.

Isolation intérieure

Une isolation en fibre de bois a été réalisée : isolation projetée dans les combles de la mairie et de la salle du conseil, et par panneaux au niveau du plafond de la cave.

Christophe Boireau et d'administrateurs de la fédération, et de M. Gabriel ROUX, représentant l'AAPPMA de Saint-Paul.

Dès la parution de l'arrêté préfectoral instituant ce changement de statut, la Fédération a réalisé un empoissonnement avec des carnassiers et notamment des brochets.

Un film de valorisation des parcours Famille, commandé par la Fédération et réalisé par Nicolas Fay a été tourné sur le plan d'eau de Saint-Paul. Il est disponible sur le site internet de la Mairie www.saintpaulenlimousin.fr.



Réception des travaux en présence du Président et d'administrateurs de la Fédération de Pêche et de l'AAPPMA de Saint-Paul.

Éclairage public



En 2016, une réflexion avait été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction

nocturne partielle de l'éclairage public et depuis le 1^{er} janvier 2018, l'éclairage s'éteignait entre 23h30 et 5h30 sur tout le territoire communal.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement, par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses nocturnes.

En 2014, l'éclairage public annuel de Saint-Paul consommait environ 90 000 kwh pour une facture d'un

peu plus de 10 000 € (environ 41% de la consommation électrique de la commune) correspondant à une émission d'environ 1,2 tonnes de CO2. Les différentes interventions du SEHV (Syndicat Énergie Haute-Vienne) sur le parc de luminaires et l'extinction une partie de la nuit ont permis de réduire la consommation à un peu plus de 30 000 kwh en 2021 pour une facture de 7 000 €. La facture est remontée à 9 800 € pour l'année 2022, compte tenu des augmentations régulières du coût de l'électricité. **Précisons que la commune ne bénéficie pas du bouclier tarifaire.**

Au vu du contexte économique actuel, les horaires d'extinction de l'éclairage public ont été modifiés :

- entre 22h30 et 6h00 dans le centre bourg ;
- entre 21h et 6h sur le reste de la commune.

Une exception sera maintenue les vendredis et samedis soir compte tenu d'activités les week-ends (salle des fêtes, restaurant...) avec un éclairage plus tardif dans le secteur concerné.

Borne de recharge pour véhicules électriques

Depuis la mise en service de la borne de recharge, sur le parking de la salle des fêtes, 26 recharges ont été effectuées entre les mois de mai et novembre (derniers chiffres communiqués par le SEHV. Ces chiffres sont dans la moyenne haute des bornes récemment installées. La hausse des chiffres aux mois de juillet et août laisse supposer le passage de touristes qui ont pu ainsi découvrir notre commune et profiter de ses services.



Mois - 2022	Nbre de charges
Mai	1
Juin	1
Juillet	8
Août	5
Septembre	2
Octobre	6
Novembre	3
Total	26

Entretien des trottoirs

Il est bon de rappeler quelques règles sur l'entretien des trottoirs, qui s'imposent à tous dans l'intérêt général.

Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de déblayer la neige par leurs propres moyens et d'assurer un cheminement sûr devant leurs maisons, ou sur les trottoirs devant leurs habitations. Cet entretien ne doit pas se limiter à ces conditions météorologiques exceptionnelles. En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les feuilles, fleurs et fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en veillant à ne pas obstruer les regards d'eau pluviale, et à les dégager autant que possible.

Concernant les ordures ménagères, il est interdit de déposer sur les trottoirs, hors des containers réglementaires, des déchets ou objets de quelque nature que ce soit.

Il est rappelé que l'élagage des arbres et des haies en bordure de voies publiques incombe au riverain.

Mise à priorité de la D115

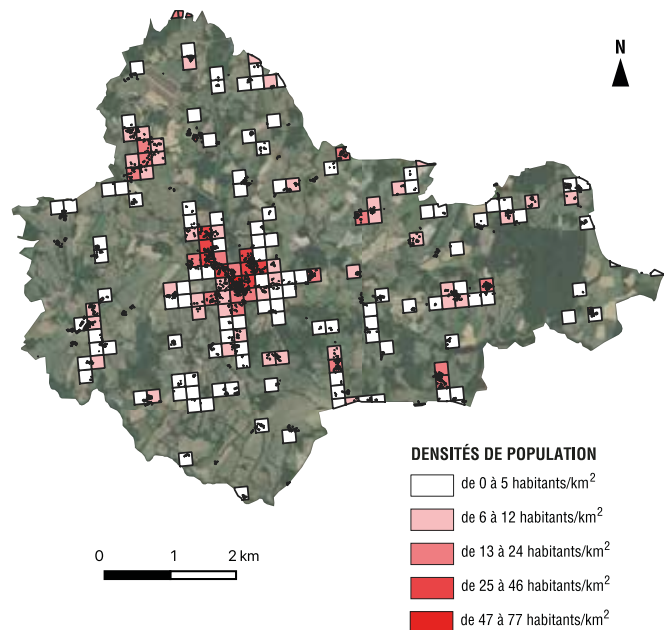
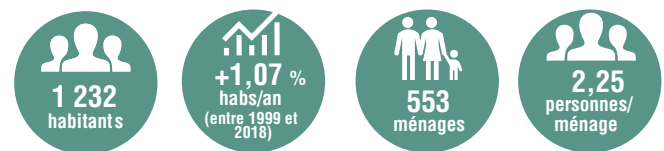
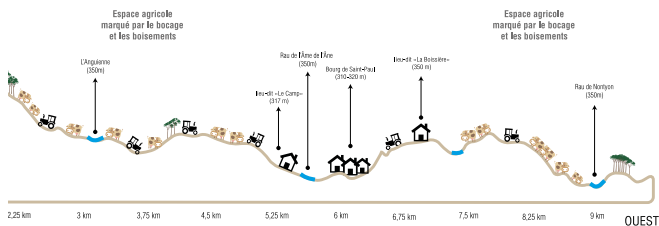
Le Conseil Départemental a décidé d'installer des STOP sur les routes communales qui débouchent sur la D115, qui devient prioritaire sur toute sa longueur, de la rue Georges Fourrest jusqu'au carrefour du Petit Bois.

PLU

Où en est-on ?

Le **13 avril 2022**, les élus de la commune ont participé à la réunion de **lancement de la révision générale du PLU** de la commune.

Aujourd'hui, les élus ont **finalisé la phase 1 du diagnostic** et ont commencé à travailler sur **le Projet d'aménagement et de développement durable (phase 2)**. Cette étape constitue la réponse politique des enjeux issus du diagnostic territorial. Elle doit aborder de **nombreuses thématiques** comme l'habitat, les mobilités, l'environnement, le développement durable, les activités économiques, les équipements, les services, le cadre de vie... L'ensemble de cette feuille de route devra être **retranscrite dans le corpus réglementaire** (zonage, OAP, règlement).



Et maintenant ?

→ Une réunion publique est prévue

explication de la démarche et présentation des premières étapes
au premier trimestre 2023.

→ Une nouvelle permanence agricole est organisée
le 9 février 2023 de 14h à 16h30 à la Mairie.

Vous êtes agriculteur exploitant, venez nous parler de votre activité et vos projets (gîtes, cycle court, photovoltaïque, changement de destination...).

Nov habitat 87 | Toute notre énergie pour améliorer votre logement

avec **France Rénov'**
Le service public pour mieux rénover mon habitat

CEE Les certificats d'économies d'énergie
RÉGION Nouvelle-Aquitaine



Un projet de rénovation énergétique ? Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
» + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous aide gratuitement et de manière neutre à définir votre projet de rénovation énergétique. **Les conseillers vous informent des aides** auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

Attention aux arnaques à la rénovation ! Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à **Nov habitat 87**



Attention !

Le boulanger préfère que vous entriez à pied dans sa boutique...

Alors, quand on se gare sur le parking de la rue du 11 novembre, on serre son frein à main !



Collect'mobile Un geste pour ma ville



Des millions de téléphones dorment dans les tiroirs, il est temps de les réveiller !

100 millions de mobiles dorment dans nos tiroirs. C'est pourquoi l'association des maires de la Haute-Vienne et Orange s'associent pour une vaste opération de collecte et recyclage des mobiles.

La fabrication d'un smartphone est à elle seule responsable d'environ trois quarts de ses impacts environnementaux. En participant à « **Collect'mobile, un geste pour ma ville** », la commune de Saint-Paul souhaite confirmer son engagement dans la **protection de l'environnement**, et pourquoi pas remporter le challenge.

N'attendez plus, chaque geste compte !
Dès aujourd'hui, videz vos tiroirs et venez déposer vos mobiles, tablettes ou accessoires mobiles (chargeurs, oreillettes...) dans les collecteurs de la commune situés **à la mairie et à l'agence postale**.

Tous vos anciens mobiles, même cassés ou abîmés peuvent être recyclés ou reconditionnés.

Une fois collectés, les mobiles sont confiés aux Ateliers du Bocage, qui leur donne une seconde vie.

Faites gagner votre commune en recyclant le plus grand nombre de téléphones !
La commune qui rapportera le challenge se verra offrir des arbres à planter.



RIS RELAIS INFOS SERVICES



Le Relais Infos Services est une association qui porte un chantier d'insertion depuis 2006.

Le but est de proposer un emploi et un accompagnement pour des personnes en difficultés sociale et/ou professionnelle.

Pour cela nous proposons plusieurs activités :

- **Entretien de l'environnement et des espaces verts (taille de haies, petits abattages, débroussaillage, désherbage, pose de clôtures, plantations...).**
- **Travaux d'Entretien (petite maçonnerie comme rejointement de murs et créations de murets, peinture...).**
- **Entretien de sépultures.**

Vous avez besoin d'un renseignement sur nos dispositifs d'insertion
Vous souhaitez faire une demande de devis :

CONTACTEZ NOUS :
Horaires du Lundi au Jeudi : 8h à 12h30 et 13h30 à 17h30 **et le Vendredi** de 9h à 12h.
1 Route du Mont - 87460 Bujaleuf - **05 55 56 38 23** - association.ris@gmail.com

SYDED

Déchets : pourquoi faut-il encore mieux trier ?

La redevance pour les ordures ménagères, que nous facture la communauté de communes, finance d'une part la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) assurée directement par la Communauté de communes, et tous les coûts liés au traitement des déchets et les actions de prévention, missions déléguées par toutes les communautés de communes au SYDED.

Nous payons aujourd'hui plus cher pour le Service de Gestion des Déchets. Cette hausse est liée à :

- une augmentation substantielle de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ;
- des prestataires en situation de quasi-monopole pratiquant des tarifs arbitraires ;
- une hausse des coûts des énergies, et donc des carburants, fortement accentuée ces derniers mois ;

- une baisse des cours de revente des matières (ferraille, carton...);

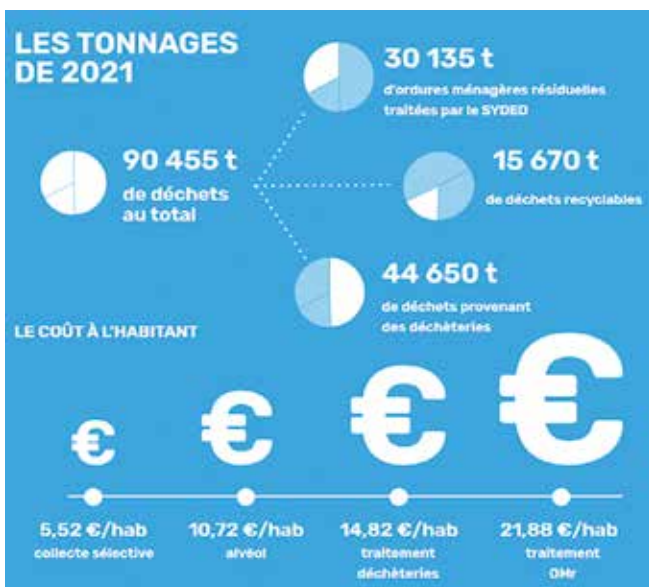
À cela s'ajoute une production toujours plus importante de déchets, notamment en déchèteries.

La communauté de communes vient de lancer une étude pour l'optimisation de la collecte, et le SYDED se mobilise également pour endiguer les hausses (passage en régie pour l'enlèvement des bennes de déchèteries par exemple...).

Mais chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la démarche.



Le traitement des déchets en 2021 sur le territoire du SYDED



Le schéma montre clairement que les ordures ménagères résiduelles (OMr) - ce qui va dans la poubelle - représentent « seulement » un tiers des tonnages de nos déchets, mais génèrent le coût le plus important, et de loin !

La part de la collecte sélective - ce qu'on apporte dans les éco-points - représente la moitié du volume des ordures ménagères, mais génère un coût bien moindre.

Si on inverse les tonnages, en réduisant de moitié la production de nos poubelles et en doublant nos apports en éco-points, le coût de traitement des OMr tomberait à 11 € et celui de la collecte sélective monterait à 11 €, pour un total cumulé de 22 € au lieu de 27 € actuellement.

Nous avons donc tout intérêt à trier ...

Avec l'extension des consignes de tri, depuis le 1^{er} juillet 2020, tous les emballages plastiques peuvent être triés.

Vous avez un doute sur le tri ? Le SYDED a la réponse :

<https://www.syded87.org/fr/trier/trier-pour-les-particuliers/528-guide-du-tri>



Réduction des déchets verts

Le SYDED organise tous les ans des formations gratuites sur le compostage et le jardinage naturel dans chaque communauté de communes. Après Saint-Paul en 2022, c'est Saint-Léonard qui accueillera la formation en septembre 2023. Un composteur en plastique de 340 litres et un bioseau sont proposés à chaque foyer participant.

Le SYDED propose également des aides financières aux particuliers pour l'achat ou la location de broyeurs de végétaux.

Renseignements et inscriptions sur le site du SYDED
<https://www.syded87.org> ou au 05 55 12 12 87

La Vie de la Commune

Accueil des nouveaux habitants

Une centaine de personnes sont arrivées sur la commune depuis 2020. Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de les accueillir plus tôt, elles ont toutes été conviées début septembre pour un moment d'échange autour du verre de l'amitié.

Ce fut l'occasion de faire connaissance et d'échanger avec les membres du conseil municipal, et de découvrir les activités proposées par les différentes associations présentes sur la commune.



Concours de pétanque



Le concours de la Pétanque Saint-Pauloise organisé le 10 septembre a connu un vif succès !

Jour de la nuit



La soirée s'est déroulée en deux temps cette année, en alliant la musique avec l'Harmonie Municipale de Limoges et l'astronomie avec l'ADAES (l'Association pour la Découverte de l'Astronomie et de l'Espace).

En première partie, le grand orchestre de l'Harmonie Municipale a joué un ensemble d'œuvres sur le thème de l'espace. Le concert était accompagné d'une projection de magnifiques images de l'univers. A cette occasion, l'ensemble de clarinettes a offert une création au nombreux public présent.

La météo n'ayant pas permis d'observer les étoiles, M André BORDES a ensuite animé une conférence très vivante sur le thème de l'univers.

Inauguration du clocher



Une cérémonie conviviale a été organisée pour l'inauguration des travaux de réfection du clocher. Travaux réalisés grâce à l'appui financier de l'Etat et du Département, mais aussi grâce à une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine, à laquelle ont répondu 89 donateurs. Habitants de Saint-Paul, de longue date ou fraîchement

arrivés, natifs de Saint-Paul partis pour certains très loin, ou simplement amoureux du patrimoine, tous les donateurs ont été conviés à cette cérémonie, aux côtés des financeurs publics et des entreprises. Une plaque rappelant ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine a été dévoilée sur la façade de l'église par la Maire Josiane Rouchut et Benoit Sabry, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, accompagnés de Jean-Louis Nouhaud et Annick Morizio, conseillers départementaux du canton.

Était présent à cette inauguration le plus jeune des donateurs, accompagné de son papa : venu de Couzeix, Nohlan a dix ans ; il est passionné depuis son plus jeune âge par l'architecture des églises, les clochers et les cloches. En guise de cadeau d'anniversaire, il avait demandé à son papa de faire un don pour le clocher de Saint-Paul. Pour sa plus grande joie, les élus l'ont invité à une visite du clocher, qui a pu se faire pendant les vacances de Toussaint.



La Vie de La Commune

Concert Jean Ferrat

Le 8 octobre, l'association Saint-Paul Ânes a organisé une soirée musicale en chansons, avec le vendômois Pierre LUBINEAU, qui a interprété le répertoire de Jean FERRAT.



Exposition Patch'Paulois

Le Patch'Paulois a fêté ses 20 ans – avec 2 ans de retard, à cause du COVID. Les adhérentes ont présenté du 14 au 17 octobre une magnifique exposition de leurs plus belles œuvres de patchworks traditionnels, contemporains et art textile. L'exposition a séduit les très nombreux visiteurs qui ont également pu participer à une tombola et repartir avec des créations originales. Bravo à toutes pour leur talent et leurs qualités artistiques !



« Graines au Vent »

Saint-Paul a vécu sa deuxième édition de « Graines au Vent » les 21 et 22 octobre.

En amont de la manifestation, les enfants de l'école ont pu participer à des ateliers périscolaires de décoration de citrouilles qui ont été présentées et « primées » le dimanche 22 octobre. Toutes les classes, accompagnées de leur enseignant, ont bénéficié également d'une visite commentée des expositions dont le thème principal cette année portait sur la protection de la faune et de la flore des zones humides.



Le Conservatoire des Espaces Naturels et le SYDED ont largement contribué à la réussite de cette manifestation. Le stand des échanges de plants et de graines, les différents exposants, la randonnée commentée autour des zones humides, la formation sur le compostage et la journée avec les équipes techniques des communes voisines ont été entre autres des points forts de ces rencontres.

Le jury du prix de la meilleure soupe à la citrouille a délibéré avec le plus grand sérieux pour clôturer cette manifestation.

Merci à tous pour votre participation ! N'hésitez pas à nous faire part de vos idées et suggestions d'amélioration, et à venir rejoindre le groupe « Graines au vent » pour l'organisation de la 3^{ème} édition !



La Vie de la Commune

Atelier décors de Noël



Le traditionnel atelier de fabrication de décorations de Noël a eu lieu le 12 novembre à la salle des fêtes.

Pères Noël, pompons et autres sujets ont été réalisés à partir d'éléments végétaux ou d'objets de récupération.

Ces décorations ont permis d'habiller les sapins installés dans le bourg.

Théâtre Foot Sud



Foot Sud a renoué avec le théâtre en invitant à nouveau la Compagnie « Aux bonheurs des planches », qui a proposé cette année la pièce « Même les cons ont droit au bonheur ».

Belote ACCA



44 équipes se sont retrouvées avec grand plaisir pour taper le carton après deux années d'absence. À l'issue des trois parties âprement disputées, les participants ont partagé la traditionnelle soupe à l'oignon.

Inauguration d'un défibrillateur à la salle des fêtes

Un défibrillateur a été installé dans le hall de la salle des fêtes cet automne. L'appareil a été financé grâce à un partenariat avec la Caisse locale du Crédit Agricole de Pierre-Buffière et l'association Saint-Paul Rando. Il vient finaliser la mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes.



Concert JMF

Le premier concert des Jeunesses Musicales de France de cette saison a réuni près de 400 élèves de l'école de Saint-Paul et des écoles voisines pour un spectacle autour de la harpe avec Cristine MERIENNE. La délégation JMF de Saint-Paul regroupe sept écoles du secteur, elle accueille à la salle des fêtes trois spectacles au cours de chaque année scolaire.



Soirée de Noël de la Marelle

Damien le magicien a enchanté la soirée de Noël organisée par la Marelle. A l'issue du spectacle, il a fait apparaître le Père Noël pour le plus grand bonheur des enfants.

Petits et grands ont pu se restaurer et finir la soirée en dansant !



Le Père Noël à l'école



L'année s'est achevée avec le passage du Père Noël dans les cinq classes de l'école. Il a distribué un livre à chaque enfant, grâce à la liste fournie à la mairie par les enseignants.

La Vie de La Commune

Jeux et Papotage



Le premier après-midi de l'année était placé sous le signe de la galette des rois. Belote, scrabble, échecs et autres : 25 participants, de 9 à 88 ans, ont joué, papoté... et dégusté la galette. Prochain rendez-vous : le mercredi 1^{er} février... pour les crêpes !

Ateliers numériques

Une première session d'ateliers numériques vient de s'achever à Saint-Paul. Ces ateliers sont proposés par L'Escalier, tiers-lieu à Saint-Léonard-de-Noblat, et la communauté de communes de Noblat. Ils ont pour but d'accompagner ceux qui le souhaitent à utiliser Internet et l'informatique. Ces ateliers sont gratuits et le matériel fourni.

Si vous êtes intéressé, contacter la mairie de Saint-Paul.



Ateliers seniors



Tous les mercredis, sauf le 1^{er} du mois, Sandrine anime des ateliers pour les seniors à partir de 60 ans : musique, jeux de société, chant, création, sport... Le groupe est soudé, le programme riche est varié, tout se passe dans la joie et la bonne humeur ! L'année s'est terminée par un repas de Noël aux Deux Cygnes, et par un loto bien doté grâce à la participation des commerçants de Saint-Paul. Et la nouvelle année a bien évidemment démarré par la galette !

Commémoration



11 Novembre

Nouveaux commerces ou services

- **Isa Yoga** : Isabelle DOMENEGHETTY - Tél. 06 30 33 30 82 Mail : isayoga.bienetre@gmail.com
- **Ostéopathe animalière** : Alicia BEZARD
Tél. 06 25 68 85 15 - <https://animal-osteo.fr/>
- **Lavage voiture** : Ecolave, David AUTRET
Tél. 06 27 87 03 71 - Mail : limoges@ecolave.fr www.ecolave.fr
- **Educateur canin** : Freed Dogs - Tél. 06 18 07 81 41
<https://www.freed-dogs.com/>
- **Pension pour chiens et chats** : Jim et compagnie
Tél. 06 21 53 61 96 - <http://jim-et-compagnie.e-monsite.com/>

- **Le Coudert des Charmilles**, situé dans le village d'Arfeuille, bien connu sur notre commune pour sa production de petits fruits rouges, vient de recevoir à Paris le trophée national AGRILocal catégorie fruits. L'entreprise développe une nouvelle activité de mai à octobre : **des fleurs à couper** sur place ou à commander pour des bouquets et des compositions.
Tél. 06 33 37 87 34
Mail : lecouderdescharmilles@gmail.com

Côté santé

Un troisième médecin a rejoint le cabinet médical. Il s'agit du **Dr Agathe SIGNAMARCHEIX** - Tél. 05 55 00 74 47

Les Associations

Les articles sont publiés tels qu'ils nous sont envoyés par les associations.

ACCA



Bien que controversée et souvent victime de clichés injustifiés, la chasse reste une pratique légale et très encadrée. Cependant il ne faut pas oublier que les chasseurs ont aussi des devoirs et cela certains ont parfois tendance à le négliger. Le respect des règlements, du travail effectué, des textes, des propriétaires, du voisin, de la nature sont des obligations que chacun doit connaître et appliquer.

Également, il faut savoir qu'une Acca et ses projets ne peuvent évidemment vivre sans cotisations mais l'implication des bénévoles reste essentielle et indispensable. Je suis heureux de voir que nos projets attirent de plus en plus d'adhérents. N'hésitez pas à nous rejoindre, ce n'est qu'en nous unissant que les résultats seront visibles.

Côté manifestation et après deux années d'absence notre association a de nouveau organisé son concours de belote. Une petite centaine de personnes sont venues partager ce moment convivial.

Grâce à l'aide des bénévoles, de tous les donateurs et de la municipalité nous pouvons dire que cette soirée fut encore un succès. Un grand merci à tous et rendez-vous l'année prochaine.

Pour finir, l'ensemble du conseil d'administration vous souhaite une très belle année 2023.

À fleur de pierre

L'association « A fleur de pierre » a pour but de redonner vie à du petit patrimoine abandonné sur le domaine communal et de l'embellir avec du fleurissement.

Après deux années sans activité, nous avons repris les projets passés (fleurissement du lavoir de Beaumont), mais également remis au jour différents puits, anciens lavoirs et fontaines.

Cette année nous nous engageons avec la mairie à faire revivre le four à pain par le biais d'une convention.

Je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur travail et leur implication.

Composition du bureau :

- Président : Éric BERGER
- Vice-Président : Éric GUITARD
- Secrétaire : Christiane CHABRELY
- Secrétaire adjointe : Marie Hélène CASAS
- Trésorière : Denise REYNE
- Trésorier adjoint : Thomas LOUTY



Nettoyage de la pêcherie de la Petite Gardelle



Rénovation du four à pain du Mëtayer



Entretien du parterre réalisé par l'association à côté de la salle St Louis

Association des artisans et commerçants

SOIRÉE CABARET :

Nous tenions à vous remercier chaleureusement pour votre présence, et même plus encore pour votre participation à notre manifestation.

Votre présence a joué un rôle essentiel dans la réussite de cet évènement, l'ambiance était festive, conviviale et chaleureuse.

Tout ce que nous espérions en préparant cette soirée.

Merci encore à vous !

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous à Mathilde Cocagne, cheffe à domicile et à Julien Roux, décoration festive.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et surtout un grand merci pour votre fidélité.

L'association des artisans et commerçants de Saint-Paul.

Les Associations

Foot Sud

L'année 2021-2022 a été marquée par un afflux important de nouveaux joueurs (220 licenciés), mais aussi par une saison difficile sur un plan sportif (relégation de l'équipe 1 seniors notamment). Malgré tout, nos U17 sont allés en demi-finale de la coupe de Haute-Vienne, une première pour le club.

Avec la force des bénévoles et le soutien des collectivités, le club continue de proposer une activité footballistique sur notre secteur. Merci aux communes de Pierre Buffière, Saint-Paul, Saint Genest/Roselle, Saint Bonnet Briance et Saint Hilaire Bonneval, ainsi qu'au conseil départemental et conseil régional.

La saison 2022/2023, il est toujours possible de nous rejoindre. Le club propose de l'activité football à partir de 5 ans, chez les garçons comme chez les filles.

Pour toute information :

contact.footsud87@gmail.com / 06 83 11 62 79 / Facebook & Instagram : Foot Sud 87

Président : Jean-Pierre Prout / Trésorière : Isabelle Borde / Secrétaire : Sylvain Desroche



GVA de Pierre-Buffière



Le GVA (Groupement de Vulgarisation Agricole) est une association qui compte une quarantaine d'adhérents agriculteurs du canton de Pierre Buffière.

Il a pour but principal d'informer les agriculteurs sur des thématiques diverses afin de les faire évoluer en fonction des besoins de ceux-ci. Il est par ailleurs animé par des techniciens de la chambre d'agriculture. Le GVA a notamment mis en place des essais de prairies multi-espèces chez quelques adhérents avec des réunions « bout de champs ».

Le GVA participe également à diverses manifestations agricoles du canton comme le comice qui a eu lieu cette année à St Hilaire Bonneval ou encore la fête de l'agriculture à Boisseuil.

Président : Nicolas AJUSTE – EYJEAUX

La Marelle

La Marelle est une association de parents d'élèves qui œuvre depuis plus de 25 ans : son but est de participer aux financements de différents projets (cinéma, arts, voyage scolaire...) portés par les enseignants mais aussi d'offrir aux enfants et à leur famille de beaux événements festifs tels que la fête d'école, la fête de Noël, le loto....



L'association existe grâce à des parents motivés, impliqués et créatifs.

Nous remercions toutes les personnes qui s'investissent de près ou de loin, pour que chacune de nos manifestations soit une réussite.

N'hésitez pas à nous rejoindre : moments conviviaux et bonne humeur sont au programme.

L'année 2022 fut une année riche en termes de manifestations pour l'association. Nous avons eu le plaisir de participer à la fête de l'âne en mai, d'organiser,

en juillet, une fête d'école sur le thème de Disney : l'engouement et la joie étaient au rendez-vous.

L'argent récolté lors des différentes manifestations nous a permis d'innover cette année en offrant un spectacle à tous les enfants et leurs familles pour la fête de Noël le 16 décembre.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre loto le 25 février 2023.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook et/ou nous contacter via notre adresse mail : lamarellepaul87@gmail.com.

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2023. Qu'elle soit signe de santé, de cohésion et de partage.

Associativement,
LA MARELLE



Les Associations

Saint-Paul Gym



Notre saison sportive a commencé le mardi 13 septembre pour le yoga et le mercredi 14 septembre pour la gym.

■ La soirée du mardi est consacrée à notre activité YOGA.

Depuis le mois d'octobre 2021, une troisième séance de yoga a été créée. Il s'agit d'une séance de « **YOGA DOUCEUR** » que l'on pourrait intituler **YOGA SANTÉ**.

Plus particulièrement adressée à un public débutant, senior ou des personnes dont la capacité physique ne permet pas d'intégrer notre passerelle sport santé. En alliant la respiration, des mouvements spécifiquement adaptés et la méditation, celle-ci permet aux pratiquants de gagner en mobilité et en souplesse, tout en respectant leurs limites. Elle se déroule tous les mardis de **17h à 18h**.

■ De 18h15 à 19h15 et de 19h30 à 20h30 se déroulent nos deux séances de HATHA YOGA.

Le hatha yoga est l'une des formes les plus traditionnelles du yoga. C'est une pratique lente, détendue afin de se recentrer sur soi et d'être à l'écoute de son corps. En outre on travaille tout particulièrement les différentes respirations ainsi que la méditation.

■ C'est le mercredi matin que commencent nos activités GYM.

De 10h30 à 11h30 se déroule notre séance de « **GYM DOUCE** ». La gym douce fait travailler les différentes zones du corps, en sollicitant les muscles sans jamais leur demander d'efforts violents. Cette discipline invite plutôt ses adeptes à prendre le temps de bien réaliser leurs mouvements, au sol ou debout. Les postures sont variées et toujours à la portée de tous.

■ De 19h30 à 20h30 se déroule notre toute nouvelle séance d'« **ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE** » (APA).

également appelée « Sport Santé », cette séance est essentiellement pratiquée par les patients qui ont bénéficié des 15 séances gratuites de notre action **PASSERELLE SPORT SANTÉ** de la saison dernière et qui ont rejoint notre club par le biais d'une adhésion pour continuer longtemps cette attitude bénéfique pour la santé.

■ Et enfin notre journée sportive se termine par une séance de « **GYM FITNESS CARDIO STRETCHING** » de 20h30 à 21h30.

Le renforcement musculaire, Cuisses/Abdos/Fessiers, ainsi que le gainage pratiqués à un rythme soutenu contribuent au maintien ou l'amélioration de la condition physique, de tonifier et modeler l'ensemble du corps. Associée à des exercices de cardio, de maintien de postures, d'équilibre, de coordination, cette séance fait gagner en force, résistance, endurance et souplesse.

Quelle que soit l'activité, vous bénéficiez gratuitement de deux séances de découverte. Alors n'hésitez plus ! Outre les bienfaits du sport sur la santé, rejoindre ST-PAUL-GYM, c'est aussi éviter un repli sur soi-même et partager de supers moments de convivialité !!!

Renseignements complémentaires ou inscription au 06 64 45 18 46 / 09 83 94 96 88 ou par courriel stpaulgym87260@gmail.com



Gym



Yoga

Passerelle santé

NOTRE PASSERELLE SPORT SANTÉ SE « PORTE BIEN »

S'adapter à tous les publics. Apporter un bien-être physique et moral aux personnes qui, à la suite d'un problème de santé, se sont éloignées de la pratique d'une activité physique. Pour les personnes sédentaires, leur donner le goût d'une activité sportive en les accompagnant et les encourageant à continuer longtemps cette attitude bénéfique pour la santé.



Permettre, à des personnes vivant en milieu rural, de bénéficier d'un accompagnement spécifique à leur condition physique au plus proche de leur domicile, **sont les objectifs de notre action PASSERELLE SPORT SANTÉ.**

La saison dernière, entre janvier et fin juin 2022, grâce à cette action, neuf personnes ont renoué avec la pratique d'une activité physique régulière. Elles ont bénéficié, à raison d'une heure par semaine (environ 3 mois) de la **gratuité d'un cours collectif et mixte**. A leur sortie de la passerelle toutes ont adhéré au club et pratiquent notre séance d'Activité Physique Adaptée, du mercredi soir de 19h30 à 20h30, et spécialement créée cette saison, afin de leur permettre de **continuer ce mode de vie fortement conseillé par l'ensemble des médecins et ainsi conserver les bénéfices physiques acquis et constatés à toutes les évaluations.**

Le 14 septembre 2022, à la reprise de notre saison, 14 personnes munies d'une prescription médicale se sont présentées sur notre passerelle, beaucoup trop pour une seule séance.

Afin que celles-ci bénéficient, en petits groupes, d'un accompagnement spécifique à leurs capacités physiques, nous avons créé une deuxième séance le mercredi matin en direction d'un public en retraite ou en arrêt longue durée. Cette dernière vient en supplément de celle existante en soirée dirigée vers un public encore en activité. **À ce jour 17 personnes sont sur notre passerelle, 10 pratiquent la séance du mercredi matin de 9h30 à 10h30 et 7 la séance du mercredi soir de 18h15 à 19h15.**

Sur les 12 PASSERELLES LIMOUSIN SPORT SANTÉ existantes en Haute Vienne, peu se trouvent en milieu rural. Les plus importantes se situent à Limoges, en exemple, celles de BEAUBLANC, du C.H.U ou de la Polyclinique CHENIEUX.

Cette saison nous accueillons des pratiquants domiciliés dans des communes voisines de ST PAUL (Boisseuil, Linards), même au-delà (Sauviat sur Vige), ce qui conforte notre association sur l'intérêt de cette action qui correspond à un réel besoin dans notre secteur.

Ce dispositif de santé publique en lien avec le médecin prescripteur vise à rendre le pratiquant plus confiant et plus autonome.

A la fin de son programme, Le rôle d'une passerelle sport santé est de l'orienter vers une structure associative compétente, pour une pratique régulière, proche de chez lui et selon son choix.

Néanmoins, si comme la saison dernière, tous veulent adhérer au club, nous projetons de créer une seconde séance d'Activité Physique Adaptée. Cette dernière viendra en supplément de celle déjà existante le mercredi soir. Elle se déroulera beaucoup plus tôt dans la journée du mardi ou mercredi. Cette organisation nous permettra de répartir ces nouveaux licenciés sur l'une ou l'autre des séances en tenant compte de leur lieu de résidence et de leur profil.

La présidente Michèle GAY

Les Associations

Patch'Paulois



Quelle effervescence le week-end du 14 octobre dans la salle de l'Anguienne. Le Patch'Paulois fêtait ses 20 ans (+2 à cause du Covid).

A l'entrée une grande bannière colorée accueillait

les visiteurs qui ensuite sillonnaient la salle devant plus de 330 patch.



Deux magnifiques éléphants encadraient le thème du voyage au milieu de sacs de patch aux allures exotiques, une goëlette donnait envie de traverser les océans. La ferme avec le patch d'une moissonneuse-batteuse

grouillait de poules et même d'un singe. Une vieille baignoire et de vieux sanitaires laissaient découvrir des sacs à linge brodés. Un landeau centenaire avec les poupées de patcheuses décorait le coin des bébés avec ses tapis d'éveil, couvertures sans oublier le chaperon rouge qui faisait l'admiration des jeunes enfants.



Un grand espace était réservé aux travaux du confinement: chaque semaine les adhérentes recevaient un bloc à réaliser avec des dimensions imposées, le tissu étant libre. Tous ces ouvrages ont

été rassemblés et montés en grande pièce.

Des patch réalisés selon les mêmes méthodes d'assemblage prouvaient qu'avec des tissus différents, la différence est étonnante.

L'estrade était agrémentée de grands patch souvent des dessus de lits, gros travail.

Au fond de la salle, une exposition de machines à coudre de tous âges montrait l'évolution de ce matériel.

Les visiteurs, après une visite « bluffante » comme certains l'ont dit, pouvaient se reposer devant quelques boissons. La tombola richement dotée a fait de nombreux heureux et la vente d'objets confectionnés a permis aux acheteurs de commencer leurs cadeaux de Noël.

Merci à tous les visiteurs, plus de 350, de leur visite.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, l'atelier est ouvert le mardi après-midi ou nous faire une simple visite.

Nicole Fougeras Lavergnolle, présidente - Tél. 05 55 09 76 12

Arlette Deprat, secrétaire - Tél. 06 88 05 11 72

Monique Lemarchand, trésorière - Tél. 05 55 09 71 34

Saint-Paul Rando



Pour Saint-Paul Rando la saison 2022-2023 s'est ouverte non pas par une rando mais par une soirée conviviale qui célébrait les 20 ans du club, manifestation qui avait dû être reportée pour cause de covid.

Le club s'est bien remis en marche le weekend suivant pour débiter sérieusement la saison.

Des randonnées de 8 à 15 km sont proposées deux dimanches par mois. Les balades santé du lundi qui ont trouvé leur public ont été reconduites selon les mêmes modalités que l'année dernière un lundi sur deux.

La sortie annuelle du club est prévue pour le weekend du 1er mai et se déroulera dans le Lot.

L'adhésion est toujours de 15€ pour la saison. De nouveaux inscrits sont venus nous rejoindre, nous leur souhaitons la bienvenue et nous remercions les « anciens » pour leur fidélité au club.

N'hésitez pas à consulter le blog :

saint-paul-rando.blog4ever.com

et pour tout renseignement complémentaire, contactez le **06 04 06 83 41**.

Saint-Paul Running

Depuis le 1^{er} Septembre 2022, l'association nous permet de nous retrouver en groupe pour courir à notre allure autour de l'étang, du bourg et dans les chemins communaux.

Toutes les personnes sont autorisées dès l'âge de 16 ans.

Actuellement, avec les horaires d'hiver, le mercredi soir, nous courons en nocturne autour de l'étang et du lotissement du « Pré Morot », le départ est à 18 h 30.

Le dimanche matin, nous parcourons les voies communales ou des chemins, départ à 9 h 30.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

M Éric GUITARD : 06 24 16 30 61

Mme VAQUER Joanna : 06 75 47 25 40

Groupe Facebook : **St paul running** (facebook.com)



Les Associations

Syndicat d'élevage de Pierre-Buffière

Le Comice Agricole s'est déroulé à Saint-Hilaire-Bonneval le samedi 26 Mars 2022. Après deux années sans pouvoir organiser notre manifestation, c'est avec une grande joie que tous les membres du Syndicat d'élevage se sont mobilisés pour vous proposer un bel évènement. Le concours de la race bovine Limousine a accueilli 22 éleveurs et 103 animaux. Les éleveurs étaient ravis de pour voir enfin se retrouver et de montrer les plus beaux spécimens de leurs élevages. Le



beau temps combiné à une très belle exposition de vieux tracteurs, a attiré de nombreux visiteurs. Le repas de midi organisé par les Jeunes Agriculteurs de Pierre-Buffière a été un franc succès. Nous tenons à remercier tous nos fidèles bénévoles, les éleveurs, les Jeunes Agriculteurs, le GVA et les GVAF, Monsieur Chillou et la municipalité de Saint-Hilaire-Bonneval qui ont grandement contribué à la réussite de cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 25 Mars 2023 à Pierre-Buffière pour la Journée des Viandes Limousines avec le comice agricole et la vente de viande, d'autres animations sont en préparation.

Le Syndicat d'élevage de Pierre-Buffière, son président et tous les membres vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

SECOURS POPULAIRE, antenne de Pierre-Buffière

Qui sommes-nous ?

Le Secours Populaire Français (SPF) est une association française de solidarité à but non lucratif, qui intervient sur le plan matériel, médical, moral et juridique, auprès des personnes victimes de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés.

Être pauvre, ce n'est pas seulement manquer d'argent. C'est manquer, sur le plan psychologique, de tout ce qui permet d'avoir une vie vivable : le sentiment de sécurité, les petits plaisirs, les projets, les relations. C'est vivre dans la culpabilité, parce que l'on s'accuse toujours - alors que l'on n'y est pour rien - de ne pas s'en sortir mieux ; c'est aussi vivre dans la honte, honte qui pousse à s'isoler, à s'exclure. C'est surtout vivre au bord d'un gouffre, celui de la précarité, avec le risque permanent d'y tomber.

Aider le Secours populaire c'est aider des milliers de gens à passer de la survie, à la vie.

Nous n'allons pas vous abreuver de chiffres, de statistiques ; ce temps est « dépassé ».

Aujourd'hui la première urgence devient le chauffage : 11° dans une vieille maison pour une personne seule, de 82 ans est tout simplement inacceptable.

Alors si vous avez couvertures, vêtements chauds adultes, enfants (toutes tailles) nous sommes preneurs.

Au sujet des dons de vêtements nous sommes encore obligés de rappeler que nous nous ne sommes pas une déchetterie.

■ **Antenne Pierre-Buffière.** L'antenne est située à la Mairie ; elle est ouverte le premier et troisième samedi du mois de 10h à 12h.

■ Nous joindre, se renseigner : **05 55 04 20 00**

■ Site : **www.spf87.org**

Si vous souhaitez participer à ce mouvement de solidarité du SPF vous pouvez nous rejoindre comme bénévole en nous rencontrant lors des permanences ou en appelant le 05 55 04 20 00.



Les Associations



**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE**
de la HAUTE-VIENNE

**Section FNATH de
SAINT-GERMAIN -
LES-BELLES /
PIERRE BUFFIÈRE**

Sous délégation du Groupement Départemental
6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
Tél : 05.55.34.48.97 - fnath.87@orange.fr
Mail : fnath.87@orange.fr - www.fnath87.org

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.



S.I.P.R.A.D.

Le Service Intercommunal de Portage des Repas à Domicile, des secteurs de Pierre Buffière et Saint Germain les Belles, est une

association loi 1901 qui intervient sur Boisseuil, Château Chervix, Eyjeaux, Glanges, Magnac Bourg, Meuzac, Pierre Buffière, La Porcherie, Saint Bonnet Briance, Saint Genest sur Roselle, Saint Germain les Belles, Saint Hilaire Bonneval, Saint-Paul, Saint Vitte sur Briance et Vicq sur Breuilh .

Le prix du repas était fixé à 7,95 € pour 2022. (Le tarif sera modifié au 01 janvier 2023 après validation de celui-ci par le Conseil d'administration). Le service est compatible avec l'APA et l'aide sociale. Un tarif réduit pourra être appliqué aux personnes bénéficiant de l'aide sociale du Conseil Département (Sur présentation de justificatif). A partir de 2023, nous devrions pouvoir fournir, à chaque bénéficiaire, un justificatif annuel des dépenses de portages de repas afin qu'il puisse obtenir une réduction ou un crédit d'impôt de 50 % de la dépense engagée.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.



Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, un entretien avec une juriste :

- **Par téléphone** : permanence téléphonique assurée aux horaires habituels d'ouverture au public du groupement, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97.

- **RDV au groupement** : les adhérents peuvent également rencontrer une juriste au groupement 6 avenue du Président Sadi Carnot 87350 PANAZOL sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97 ou sur fnath.87@orange.fr

- **RDV en permanence** : les adhérents peuvent également rencontrer une juriste lors de la permanence de St Germain les Belles (si 4 adhérents inscrits) le 4^{ème} mardi du mois à la Salle de la Maire sur rendez-vous pris au 05 55 34 48 97.

Selon le besoin, la livraison peut être ponctuelle (sortie d'hospitalisation...) ou permanente, 7/7 jours ou quelques jours par semaine. Elle s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, ainsi qu'aux personnes convalescentes ou handicapées. Lorsqu'une personne contacte le SIPRAD nous établissons ensemble un contrat stipulant le régime éventuel du bénéficiaire et le nombre de repas souhaité par semaine.

Mais rien n'est figé : il est toujours possible de changer d'avis, de diminuer ou augmenter la fréquence des livraisons.

En 2021, la poursuite de la pandémie a engendré une sollicitation du service plus importante que les années antérieures. Nous avons servis 19787 repas dont 2955 sur la commune de Saint-Paul. Cette augmentation s'est maintenue en 2022.

Votre déléguée, élue municipale à Saint-Paul est Madame Nicole BERGER.

Pour tous renseignements : Astier Martine (Présidente)
06 03 22 04 74

Agenda 1^{er} semestre 2023

1 ^{er} mercredi de chaque mois	Jeux et Papotage	8 Mai	Cérémonie commémorative de la fin de la seconde guerre mondiale et repas FNACA
28 Janvier	Cérémonie des vœux	20/21 Mai	Fête de l'Âne
29 Janvier	Repas des aînés	27/28 Mai	Gala de danse studio AEF
25 Février	Loto de la Marelle	3 Juin	Musiques Actuelles
11 mars	Printemps Culturel - Soirée Théâtre avec la troupe de Résonance Briance	3 Juin	N3L
19 Mars	Cérémonie commémorative de la fin de la guerre d'Algérie	10 juin	Concert des Mockets et bal trad avec Valsaviris
25 Mars	Printemps Culturel - Concert de l'Harmonie Municipale de Limoges	10/11 Juin	Fête de la Fraternité
1 ^{er} avril	Printemps Culturel - Concert indie pop avec le groupe Doggy	11 Juin	Théâtre avec « Oradour » par le Théâtre du Printemps
30 Avril	Journée de la déportation, cérémonie au camp	18 Juin	Vide-grenier
		18 Juin	Commémoration de l'appel du Général De Gaulle
		1 ^{er} Juillet	Fête de l'école

Fête de la Fraternité

Une 3^{ème} édition de la Fête de la Fraternité aura lieu les 10 et 11 juin, le 11 juin étant la date anniversaire de la libération du camp d'internement de Saint-Paul en 1944. Cette manifestation est organisée en partenariat avec l'**AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)** et a pour objet de rappeler que si le camp de Saint-Paul a disparu, les indésirables existent toujours, hier comme aujourd'hui.

La rémanence d'idées très particulières de type identitaires, misogynes, virilistes ou souverainiste ne sont pas une nouveauté. Elles resurgissent régulièrement depuis le 18^{ème} siècle pour éliminer ou écarter une partie de la population. Les réseaux sociaux ont rendu encore plus accessible ce type de discours à un large public. Public qui ne semble parfois pas effleuré par le risque de devenir lui-même la victime de ce qu'il a déclenché.

Les énièmes lois sur l'immigration ont également de quoi inquiéter, ajoutant à la distinction entre bons et

mauvais réfugiés, celle entre émigrés utiles et migrants indésirables. Les utiles économiquement pouvant d'ailleurs être indésirables socialement comme l'ont vécu les descendants des travailleurs immigrés des années 50, 60, ou 70.

L'édition de cette année s'intéressera plus particulièrement à la situation des migrants mineurs, bien souvent non accompagnés et aussi indésirables que les autres.

Mais comme c'est une fête, en plus des expositions et des conférences il y aura une randonnée, de la musique, un bal et du théâtre !

Le **10 juin** concert avec le groupe limougeaud des **MOCKETS** suivi d'un bal trad avec **VALSAVIRIS**

Le **11 juin** pièce de théâtre « Oradour » par le Théâtre du printemps.

Le programme complet est à venir.

Printemps Culturel

Une programmation complète est prévue pour l'édition 2023, avec 3 dates de spectacles très éclectiques :

- Ouverture avec l'Harmonie Municipale de Limoges, qui donnera un concert sur le thème de l'eau. Comme pour le concert sur l'espace présenté en octobre, la musique sera accompagnée par une projection d'images, qui nous emporteront au fil de l'eau.
- Soirée théâtre, avec nos voisins de Saint-Bonnet-Briance, qui viendront jouer la pièce : « Au bout du rouleau ! » de Franck Didier
- Pour la dernière date, un concert indie pop, avec le groupe Doggy, emmené par Guillaume Bassard.

Une exposition de peintures est également programmée, les dates exactes ne sont pas encore fixées.

État Civil

L'article 9 du Code civil, qui prévoit que « Chacun a droit à sa vie privée » régit la publication des actes d'état civil (naissance, mariage, décès). Seuls les actes de décès sont consultables par tous et peuvent être portés à la connaissance de chacun. Les actes de naissance et de mariage nécessitent l'accord des parents et des futurs époux : ne sont publiés ici que les avis de naissances ou de mariages pour lesquels nous avons reçu l'accord de publication. Pour les futurs parents, les parents et les futurs époux qui souhaitent que la naissance de leur enfant ou que l'annonce de leur mariage paraisse dans le bulletin municipal, une autorisation de publication est disponible en mairie auprès des services état civil et communication.



Naissances

- **FAISY Agathe** née le 12 février à LIMOGES, « *les Ribières* »
- **BESSE Laël** né le 9 juin à LIMOGES, « *La Tuilerie d'Arfeuille* »
- **FERREIRA DA SILVA Mélina** née le 28 juin à LIMOGES, « *Le Chambord* »

6 naissances ont été enregistrées en 2022, avec 3 autorisations de publication.

Décès

- **SAUTOUR Camille** décédé à CHÂTEAUNEUF-LA-FÔRET le 3 février, « *3 rue de la Croix Verte* »
- **BIBIN Mita** décédé à LIMOGES le 16 février, « *10 rue des Erables* »
- **MAYAUD Stéphane** décédé à LINARDS le 18 février, « *107 route de Saint-Bonnet* »
- **CONDACHOUX Georgette veuve CHARTAGNAC** décédée à LIMOGES le 11 mars, « *6 rue d'Artrat* »
- **DUBOIS Raymonde veuve LOUTY** décédée à PIERRE-BUFFIÈRE le 29 mars, « *La Croix de Malibas* »
- **FAYE Jean** décédé à CHÂTEAUNEUF-LA-FÔRET le 4 mai, « *La Renaudie* »
- **BLANCHER Pierre François Jean** décédé à LIMOGES le 31 mai, « *15 rue d'Artrat* »
- **MOUCHET André Roger** décédé à LIMOGES le 28 juillet, « *9 impasse du Lac* »
- **RIBIERE André** décédé à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 19 août, « *Rivière Bost* »
- **MOURET Andrée Françoise Antoinette veuve DUBOIS** décédée à SAINT-PAUL le 22 août, « *12 chemin des Amoureux* »
- **DUBOIS Yvonne Marie veuve LACAUD** décédée à CHÂTEAUNEUF-LA-FÔRET le 19 août, « *8 rue du Pré Morot* »
- **BOULOUNAUD Béatrice** décédée à SAINT-PAUL le 28 août, « *8 rue Georges Fourest* »
- **MALTHIEU Monique Jeanine veuve LAPLAGNE** décédée à SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT le 1^{er} septembre, « *36 avenue de Limoges* »



Mariages

- **VILMONT Nicolas Jacques** et **BIRBAUD Coralie** : 9 juillet
- **BUXERAUD Grégory Julien Arthur** et **BRANDELY Julie** : 3 septembre
- **THEVENET Kévin Guillaume** et **CHAZAL Lucie Léa** : 8 octobre

6 mariages ont été célébrés en 2022, avec 3 autorisations de publication.

Le télégraphe à Saint-Paul

Le 11 juin 1883 est une date importante pour la vie de notre commune, avec la mise en service du réseau télégraphique de Saint-Paul. Après bien des sollicitations et des atermoiements, le projet devient réalité. L'affaire est en effet d'importance, puisque depuis des années le conseil municipal, bien conscient de l'importance économique et sociale d'une circulation rapide de l'information, relaie les impatiences des administrés afin que « *soit créé le plus tôt possible au bourg de Saint-Paul un bureau du télégraphe* ».

Communiquer immédiatement à distance a longtemps été un vieux rêve de l'humanité.

À notre époque d'informations (vraies ou fausses !) permanentes, on mesure difficilement l'impact du télégraphe électrique, cette invention qui a rétréci le monde de nos aïeux... et façonné le nôtre.

C'est le développement de l'électricité qui voit naître l'ère du télégraphe électrique, précurseur du téléphone. En France, au milieu du XIX^{ème} siècle, le télégraphe électrique supplante le télégraphe optique de Chappe. L'électricité permet d'aller plus vite et plus loin, de jour comme de nuit, et quelles que soient les conditions météorologiques. Plusieurs inventeurs contribuent par leurs travaux à la conception du télégraphe électrique, et Samuel Morse conçoit un code simple et facilement utilisable : Les messages retranscrits par interruption rythmée du courant s'inscrivent alors sur une bande de papier. C'est la naissance du code Morse.

En 1850, le nouveau président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, prend la décision de développer la télégraphie électrique en France. Ce n'est d'abord qu'un instrument du gouvernement mis en place entre Paris et les préfectures, développé pour renforcer le pouvoir de l'État. Puis la préoccupation devient économique, et ce nouveau mode de communication est mis à la disposition du public en mars 1851. Pour la première fois, il est possible de communiquer autrement que par la lettre.

Le réseau s'étend de la capitale aux préfectures puis aux chefs-lieux de canton, en suivant prioritairement les voies de chemins de fer. Quelques chiffres montrent la croissance du réseau : en 1852, environ 48 000 télégrammes sont transmis sur le réseau, puis 142 000 l'année suivante. En 1862 le trafic dépasse 1 500 000, dont près de 15% pour l'international. La circulation de l'information devient un enjeu stratégique, politique et commercial.



L'actuelle avenue de Limoges au tournant du 20^{ème} siècle. On aperçoit les supports du fil télégraphique sur les façades de droite.

À Saint-Paul, depuis 1848 le conseil municipal réitère ses demandes de création d'un bureau de poste, puis ultérieurement d'un bureau télégraphique dans la commune.

Le bourg s'est en effet considérablement développé, que ce soit en population (presque 2 000 habitants) ou en commerces, pour devenir la commune la plus peuplée du canton. Le village profite de la réalisation de la route n°12 (route de Linards, actuelle RD 12), de l'avenue de Limoges dans le bourg ainsi que de la route n°19 (future RD 19 en direction de Saint-Hilaire) alors en cours de création.

Mais communiquer en Limousin a longtemps été problématique : Le mauvais état des chemins limousins était proverbial sous l'ancien régime (au point d'inspirer à La Fontaine la fable « *Le coche et la mouche* » du côté de Bellac). Le service postal s'est certes considérablement développé depuis 1829, avec la création des facteurs ruraux, avec une tournée d'abord tous les deux jours. La tournée ne deviendra effectivement quotidienne qu'en 1863. Le conseil municipal relève d'ailleurs que le facteur venu de Pierre-Buffière a également deux autres communes à desservir à pied, et que « *Saint-Paul, situé à grande distance du chef-lieu de canton, en est séparé par un chemin presque impraticable en hiver* » ! Le facteur est parfois dans l'impossibilité d'effectuer son service, ce qui retarde d'autant la transmission et la

Histoire

réception du courrier vers Limoges et Paris, et pénalise particuliers et commerçants. Il faudra attendre 1856, et l'établissement de deux voitures publiques de Limoges à Châteauneuf passant par Eyjeaux, Saint-Paul et Saint-Bonnet pour voir enfin l'installation d'un bureau de poste à Saint-Paul.

En 1868, le conseil municipal de Saint-Paul avait refusé de concourir à la dépense d'installation d'une station télégraphique à Pierre-Buffière à cause « *de la trop grande distance qui les sépare. Attendu qu'à cause de la fréquence des relations existant entre la commune (de Saint-Paul) et Limoges, il est aussi commode d'aller dans cette ville* ». En fait, la concurrence était devenue vive avec le chef-lieu suite au développement de Saint-Paul, et il a peut-être aussi fallu un peu de temps pour que les esprits s'ouvrent à l'apparition d'une nouvelle forme de communication.

Les promoteurs et inventeurs du télégraphe eux-mêmes ont d'abord eu quelques difficultés à convaincre leur époque que le télégraphe électrique était plus qu'un simple tour de magie...

Mais depuis les choses ont évolué et les administrés s'impatientent. Le 15 mai 1880, le conseil municipal émet le vœu « *qu'il soit créé le plus tôt possible au bourg de Saint-Paul un bureau du télégraphe* ». Des dépenses spéciales sont votées et une souscription publique lancée afin de financer les travaux le moment venu.

Enfin, le 22 octobre 1882 le préfet envoie un courrier pour informer qu'il a été décidé d'ouvrir un bureau de télégraphe à Saint-Paul, même si les conditions sont draconiennes pour la commune puisqu'elle doit s'engager à payer à l'État la somme de 1670 francs, soit 500 francs pour l'installation d'appareils au bureau de poste, plus la dépense de premier établissement de la ligne, à raison de 100 francs par kilomètre de ligne aérienne à construire, et de 50 francs par kilomètre de fils posé sur appuis existants. Par ailleurs, même s'ils sont propriété de l'État, la fourniture et l'entretien du matériel seront à la charge de la commune, de même que les crédits nécessaires à l'exécution du service de la distribution des télégrammes dans le bourg. Il revient donc à la commune d'embaucher un porteur de télégramme, agréé par l'administration et choisi par la receveuse des Postes et Télégraphes. En outre, le ministre des Postes et Télégraphes se réserve le droit de supprimer ce service, s'il est démontré qu'il ne répond pas à un besoin réel, et d'utiliser ce service pour ses propres besoins d'exploitation sans que la commune ne puisse réclamer d'indemnité...

Malgré ces conditions, le conseil vote à l'unanimité l'autorisation au maire de signer les engagements, signe que l'affaire est d'importance pour la commune

et son commerce. L'information est devenue une marchandise en soi, permettant aux commerçants de mieux communiquer avec des fournisseurs et d'autres d'intermédiaires grâce au télégraphe, ceci pour un meilleur fonctionnement et une meilleure organisation de leurs affaires.

Le 20 février 1883, M. Léonard Lhermitte, tonnelier et ancien facteur des postes, se propose pour l'emploi de facteur du télégraphe de Saint-Paul dans l'agglomération principale pour la somme de 50 francs par an. Il est précisé qu'en cas d'absence, c'est sa femme, sachant lire et écrire, qui assurera le service de portage des télégrammes. Le 2 mars 1883, Mme Monié, receveuse du bureau de Saint-Paul, valide ce choix.

L'emplacement exact reste assez flou et le bureau semble s'être déplacé dans le temps. Il était en bas de l'avenue de Limoges, à proximité immédiate de la place de l'église et l'actuelle rue du 11 Novembre, comme on peut le voir sur d'anciennes prises de vue. La zone de distribution gratuite des télégrammes se réduit au bas de l'avenue de Limoges jusqu'à Moulin Grand, la route de Trentalaud jusqu'au pont et le champ de foire. Au-delà, la rétribution du porteur de télégramme est à la charge des particuliers. Le nouveau bureau des Postes et Télégrammes ne migrera vers le haut de l'avenue de Limoges qu'en 1907. Mais c'est déjà une autre histoire.

L'arrivée du télégraphe va considérablement accélérer la mutation du bourg et la vie de ses habitants, car l'introduction de cette forme de communication a modifié les concepts d'espace et de temps, ainsi que le lieu où cette communication peut se dérouler. Ces changements de mentalité ont facilité l'acceptation des technologies de communication ultérieures : le téléphone, le phonographe, la radio, la télévision et l'ensemble de nos outils de communication actuels.

Sources :
Travaux de Mme Chabrely sur la poste à Saint-Paul.
Illustrations : archives départementales de la Haute-Vienne.



Probablement une des plus anciennes vue de Saint-Paul. Vers 1900, avant l'arrivée du tram en 1912.

